



Christophe NAUWELAERS

Secrétaire Général

christophe.nauwelaers@unsa.org

Tél. : 06 48 42 54 68

Paris, le 7 mars 2022

Monsieur Gérald DARMANIN

Ministre de l'Intérieur

Ministère de l'Intérieur

Place Beauvau

75800 PARIS

Monsieur le Ministre,

Votre lettre du 1^{er} mars dernier, adressée aux secrétaires généraux des fédérations des syndicats du ministère, nous informe d'une convergence indemnitaire au profit des agents de la filière administrative des catégories A et B. Cette mesure entre dans le cadre général de l'égalité homme-femme et fait suite à la conférence salariale de juillet 2021.

Le SANEER, syndicat représentatif des Inspecteurs et Délégués au permis de conduire et à la sécurité routière (IPCSR et DPCSR), salue et se réjouit de la revalorisation du régime indemnitaire de ses collègues de la filière administrative mais déplore l'exclusion de la filière technique et spécialisée de ces mesures.

Monsieur le Ministre, vous précisez que la revalorisation de l'IFSE des Attachés et Secrétaires administratifs est une juste reconnaissance de leur implication sans laquelle, l'administration ne pourrait assumer ses missions essentielles pour la cohésion nationale, la sécurité et les missions prioritaires de l'État.

Notre organisation syndicale et vos agents affectés sur les missions d'éducation et de sécurité routières s'interrogent sur l'absence de reconnaissance et de prise en compte de leurs missions par une revalorisation indemnitaire. En effet, l'objectif « réduire la mortalité sur les routes », est inscrit comme réforme prioritaire de l'État et fait l'objet d'un suivi au baromètre des résultats de l'action publique. L'examen du permis de conduire et l'éducation routière contribuent à la réussite de cet objectif au côté du volet contrôles-sanctions.

Les IPCSR et DPCSR se demandent si le permis de conduire est toujours considéré comme essentiel et prioritaire par le ministre en charge de la sécurité routière. Ces agents ont-ils démerité, après avoir répondu présents lors de la mise en œuvre du plan de relance de l'activité suite à la crise sanitaire, alors qu'aucun IPCSR n'a bénéficié du télé-travail ? En effet, ils sont restés mobilisés sur le terrain afin d'assurer leurs missions de service public, dans l'espace confiné de l'habitacle des véhicules et qu'aucun d'entre eux n'a obtenu la prime COVID. Par ailleurs, leurs cadres, les DPCSR, sont actuellement pleinement mobilisés pour la réussite de la réforme relative à l'attribution nominative des places d'examen (RdvPermis). Et une part non négligeable de leurs attributions relève du domaine administratif depuis les réformes successives de ces dernières années (P.P.N.G., droits à conduire, lutte contre la fraude, gestion et contrôles administratifs des établissements,...)

Le permis de conduire n'est-il plus considéré par le gouvernement comme une mission essentielle, au bénéfice de la jeunesse, pour l'accès à l'emploi ?

Notre syndicat vous fait part, Monsieur le Ministre, des questionnements et de l'incompréhension des agents de notre filière qui œuvrent pour le premier examen de France, en nombre de candidats. L'absence de revalorisation de leur régime indemnitaire est perçu comme une injustice.

Le 27 août 2021 (Lettre référencée 21-012046-D/ BDC-SCC/ / AD), vous m'avez informé demander qu'un groupe de travail, coprésidé par la direction des ressources humaines (DRH) et la délégation à la sécurité routière (DSR) se tienne à la rentrée 2021. J'ai le regret de constater qu'à ce jour ce groupe travail ne s'est pas réuni.

Je ne saurais que trop souligner l'urgence des réponses à apporter aux agents.

Veillez recevoir, Monsieur le Ministre, mes respectueuses salutations.



Christophe NAUWELAERS

Copies : M. Jean-Benoît ALBERTINI, SG MI
Mme Marie GAUTIER-MELLERAY, DISR
Mme Laurence MEZIN, DRH
M. Thierry CLAIR, SG UNSA FASMI
Bureau national



UNSA-SANEER
DDT de la Marne
40 Boulevard Anatole France
CS 60554
51037 Châlons-en-Champagne
Cedex